

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 17 mars 2017	N° 2017-108

Convocation du 10 mars 2017

Aujourd'hui vendredi 17 mars 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Elisabeth TOUTON à M. Pierre LOTHAIRE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h22
M. Arnaud DELLU à M. Serge TOURNERIE à partir de 10h30
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h50
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOL à partir de 11h15
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Emmanuelle CUNY à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h48
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h53
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h40
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45
Mme Emile MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck JOANDET à partir de 12h40, M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 17 mars 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2017-108

Transfert de propriété à titre gratuit des parcs de stationnement des allées de Chartres, du cours Victor Hugo, du cours Alsace-et-Lorraine et des Grands Hommes par la ville de Bordeaux à la Métropole - Révision de l'inventaire des parcs de stationnement transférés - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi de Modernisation de l'action territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM, du 27 janvier 2014, a élargi la compétence « parcs de stationnement » devenue « parcs et aires de stationnement ».

Dans ce contexte et consécutivement à une modification de synergie entre équipements de stationnement et équipements municipaux, les parcs de stationnement Allées de Chartres, cours Victor Hugo, cours Alsace Lorraine et Grands Hommes n'avaient plus vocation à satisfaire un intérêt municipal.

Ainsi, par délibérations concordantes du Conseil de la ville de Bordeaux n°D-2015/299 en date du 15 juillet 2015 et du Conseil de la Métropole n°2015/0483 en date du 25 septembre 2015, il a été acté le transfert en pleine propriété et à titre gratuit par la ville de Bordeaux à la Métropole des parcs de stationnement Allées de Chartres, cours Victor Hugo, cours Alsace Lorraine et Grands Hommes situés à Bordeaux.

Sans que ne soit remis en cause le principe du transfert en pleine propriété et à titre gratuit de ces parcs et suite à l'examen des documents fonciers et à l'accomplissement de divisions en volumes sur les ensembles immobiliers auxquels sont intégrés certains parcs, il apparaît nécessaire de réviser l'inventaire des parcs de stationnement transférés initialement et annexé aux délibérations précitées.

Le nouvel inventaire figure en annexe de la présente délibération.

Il est précisé que l'avis de la direction immobilière de l'Etat a été régulièrement requis et qu'en application du Code général de la propriété des personnes publiques, le transfert de propriété de ces parcs est effectué sans déclassement préalable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU les articles L.5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret portant n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°D-2015/299 du Conseil municipal de la ville de Bordeaux en date du 15 juillet 2015 et la délibération concordante n°2015/0483 du Conseil de la Métropole de Bordeaux en date du 25 septembre 2015 actant le transfert en pleine propriété et à titre gratuit des parcs de stationnement objet de la présente délibération,

VU la délibération n°2017-63 du Conseil municipal de la ville de Bordeaux en date du 6 mars 2017 portant révision de l'inventaire des parcs annexé aux délibérations précitées,

VU les avis de la direction immobilière de l'Etat en dates respectivement des 2, 15 et 27 février 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le transfert de propriété à titre gratuit des parcs de stationnement cours Alsace Lorraine, cours Victor Hugo, Allées de Chartres et Grands Hommes acté par délibérations concordantes du Conseil municipal de Bordeaux n°D-2015/299 du 15 juillet 2015 et du Conseil de la Métropole n°2015/0483 du 25 septembre 2015,

CONSIDERANT la nécessité de réviser l'inventaire des parcs de stationnement transférés initialement et annexé aux délibérations précitées,

DECIDE

Article 1 : de confirmer le transfert en pleine propriété et à titre gratuit par la ville de Bordeaux à la Métropole, des parcs de stationnement des allées de Chartres, du cours Victor Hugo, du cours Alsace Lorraine et des Grands Hommes acté par délibération n°2015/0483 du 25 septembre 2015.

Article 2 : de prendre acte de la substitution de l'inventaire des parcs de stationnement transférés figurant en annexe de la présente délibération à celui annexé à la délibération précitée.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération de transfert en pleine propriété, et notamment le procès verbal contradictoire de transfert de ces équipements, le projet d'acte authentique en la forme administrative et tous actes et documents qui seront nécessaires audit transfert.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur COLOMBIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 mars 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 MARS 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 MARS 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Christophe DUPRAT</p>
---	---

ANNEXE – INVENTAIRE DES PARCS DE STATIONNEMENT TRANSFERES

- 1- **Parc de stationnement des Allées de Chartres et de Bristol** situé sur une partie du terre-plein localisé entre les Allées de Chartres et les Allées de Bristol, sur la commune de Bordeaux, section KR, parcelle relevant de domaine public pour une contenance de 14 695 m².

- Description sommaire du parc de stationnement :

- Parc de stationnement de surface destiné au stationnement de véhicules légers et de cars de tourisme
- Zone de stationnement de véhicules légers d'environ 395 places sur une surface approximative de 11 350 m²
- Zone de stationnement de cars de tourisme d'environ 12 places sur une surface approximative de 3 280 m²
- Salle de contrôle
- Matériels de péage

- 2- **Parc de stationnement souterrain des Grands Hommes** situé Place des Grands Hommes, au sein d'un ensemble immobilier cadastré sur la commune de Bordeaux section KO sous les numéros 179 et 267 pour une contenance totale de 29a 44 ca :

- Lots concernés :

- Volume 3 : Caisses de parking
- Volume 10 : Parking, accessoires et rampes d'accès d'entrée et de sortie
- Volume 11 : Parking
- Volume 14 : Local technique
- Volume 33 : Place de stationnement
- Volume 37 : Local d'équipement

- Description sommaire du parc de stationnement :

- Parc en ouvrage souterrain en silo sur 6 niveaux destiné au stationnement de véhicules légers
- Zone de stationnement d'environ 454 places
- Salle de contrôle
- Matériels de péages

- 3- **Parc de stationnement cours Victor Hugo** situé place de la Ferme de Richemont au sein de l'ensemble immobilier cadastré sur la commune de Bordeaux section HD sous les numéros 201, 437 et DP (partie) pour une contenance totale de 71a et 68ca :

- Lots concernés :

- Volume 2 : Parking
- Volume 4 : Local Poubelles
- Volume 5 : WC publics
- Volume 6 : Local
- Volume 7 : Transformateur EDF
- Volume 8 : Voirie
- Volume 12 : Local Propreté Est
- Volume 13 : Local Propreté Ouest
- Volume 14 : Voirie
- Volume 15 : Voirie
- Volume 16 : Voirie

- Description sommaire du parc de stationnement :

- Parc en ouvrage sur 7 niveaux dont 1 en sous-sol destiné au stationnement de véhicules légers
- Zone de stationnement d'environ 712 places
- Salle de contrôle
- Matériels de péages

- 4- **Parc de stationnement souterrain cours Alsace Lorraine** situé 11-13-15 cours Alsace Lorraine au sein de l'ensemble immobilier cadastré sur la commune de Bordeaux section KL sous le numéro 217 pour une contenance de 10a 82ca :

- Lots concernés :

- Volume 2 et 3 : Rampe d'accès au parking
- Volume 6 : Local technique
- Volume 7 : Ascenseur
- Volume 8 : Escalier Parking
- Volume 9 : Aération – ventilation
- Volume 10 : Aération – Extraction
- Volume 12 : Partie Parking
- Volume 14 : Parking

- Description sommaire du parc de stationnement :

- Parc en ouvrage souterrain sur 5 niveaux destiné au stationnement de véhicules légers
- Zone de stationnement d'environ 128 places
- Salle de contrôle
- Matériels de péages